

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2024

37 membres en exercice

17 présents - 8 pouvoirs – 25 votants

Convocation adressée et publiée le 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à 10 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Etaients présents :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines - Maire de Jouy-en-Josas (78) (a quitté la séance après la délibération 2024-80) - Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) – Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines – Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) – Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) – Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) (a quitté la séance après la délibération 2024-80) – Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) – Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) – Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) – Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) (a quitté la séance après la délibération 2024-80) - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) – Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) donne pouvoir à Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines - Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) donne pouvoir à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines – Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) donne pouvoir à Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78).

Absents, excusés :

Marie-Josée BEULANDE Maire d'Eaubonne (95) – Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) – Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) – Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) – Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) – Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) – Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) – Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) – Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) – Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91).

Délibération n° 2024-68 portant sur l'autorisation donnée au président de signer et notifier le marché relatif au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et d'état civil

Le président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour

excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de

2 mois à compter de la présente publication

Publié le 20 décembre 2024

Conseil d'administration du 17 décembre 2024



Délibération 2024 – 68

Objet

Autorisation donnée au président de signer et notifier le marché relatif au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et d'état civil

Le décret 2010-783 du 8 juillet 2010 prescrit que les actes administratifs des collectivités territoriales soient assemblés dans les mêmes conditions techniques que les actes d'état civil. Cette reliure des actes assure la pérennité, l'intégrité et l'authenticité des documents.

Depuis 2012, le CIG est coordonnateur d'un groupement de commandes permettant de répondre aux besoins de collectivités adhérentes des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise et leur permettant de faire relier leurs délibérations, arrêtés et actes d'état civil dans des conditions techniques approuvées et à des coûts intéressants.

Ce groupement de commandes a été renouvelé une première fois en 2015, à la suite de l'enquête d'opportunité lancée auprès des collectivités territoriales et des établissements publics locaux de notre périmètre, ainsi que de l'Indre-et-Loire. 187 collectivités avaient répondu favorablement à la constitution de ce groupement. 358 bons de commandes avaient été émis sur les quatre dernières années, pour un total de plus de 2 000 reliures réalisées (délibération n°2016-09 en date du 11/04/2016 autorisant le Président à signer le marché, d'une durée annuelle, renouvelable trois fois).

A échéance du contrat, le groupement de commandes a été renouvelé pour une nouvelle période de 4 ans (2021-2025) par une délibération n° 2019-47 du 14 octobre 2019 relative à la constitution d'un nouveau groupement de commandes et l'adhésion du Centre de gestion à ce groupement. 276 collectivités ont adhéré au groupement, donnant lieu à l'émission de plus de 450 bons de commande sur la durée totale du marché, soit 4 500 reliures réalisées.

Ce groupement devant prendre fin le 18 février 2025 (quatre années après la date de notification du marché, soit le 18 février 2021) le Conseil a décidé, par une délibération n° 2023-55 en date du 5 décembre 2023, la constitution d'un nouveau groupement de commandes pour la période 2025-2029 et l'approbation de la convention constitutive du groupement.

L'intérêt du groupement est multiple :

- être en conformité avec la réglementation en vigueur en cas de contrôle scientifique et technique des Directeurs des Archives départementales (compétence préfectorale) et dans la perspective d'éviter d'éventuels contentieux administratifs liés à la mauvaise tenue des registres ;
- homogénéiser les pratiques ;
- éviter aux collectivités d'investir dans des prestations inadaptées et onéreuses ;
- pérenniser la conservation des actes administratifs en interdisant l'usage du scotch et de la colle ;
- faire baisser les coûts de la reliure.

Le nouveau groupement est constitué de 304 collectivités et établissements publics, dont le CIG. Outre des communes et établissements publics locaux des trois départements de la Grande couronne, l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre a adhéré au groupement.

Un appel d'offres ouvert a donc été lancé, avec envoi pour publication au BOAMP (publié le 10 octobre 2024 sous la référence 24-114635) et au JOUE (publié le 10 octobre sous la référence n°611224-2024) d'un avis d'appel public à la concurrence n°417395, le 09/10/2024. L'avis et le dossier de consultation intégral ont également été mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation des marchés utilisée par le CIG.

Neuf opérateurs du secteur économique concerné ont téléchargé le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation des marchés utilisée par le CIG, en s'identifiant.

A la date limite de remise des offres, fixée le 22 novembre 2024 (à 14 heures), cinq offres ont été remises.

La commission d'appel d'offres, réunie avant la séance du Conseil, a choisi l'attributaire du marché.

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu le décret 2010-783 paru le 11 juillet 2010 sur la tenue des registres administratifs,
- Vu l'arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret n°68-148 du 15 février 1968 sur la tenue des registres d'état civil,
- Vu sa délibération n°2023-55 du 5 décembre 2023 autorisant le lancement de la procédure,
- Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le profil acheteur www.achatpublic.com le 09 octobre 2024 sous la référence n°417395, au BOAMP le 10 octobre 2024 sous la référence 24-114635 et au JOUE le 10 octobre 2024 sous la référence n°611224-2024,
- Considérant que cinq offres ont été reçues dans le délai imparti,
- Considérant le rapport d'analyse des offres,
- Considérant que l'offre de la société QUILLET répond aux besoins du groupement de commandes et est économiquement avantageuse,
- Considérant le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 décembre 2024,

- Vu l'exposé du président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants,

- Autorise le Président, en sa qualité de représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à signer et à notifier le marché avec la société QUILLET, sise 7 CHEMIN DU CORPS DE GARDE 17111 LOIX ;
- Autorise le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et le règlement du marché ainsi que tout décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir les formalités nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le président,



Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée

Signé électroniquement
Par Daniel LEVEL

REÇU EN PREFECTURE

Le 20/12/2024

Application agréée E-legalite.com

Conseil d'administration du 17 décembre 2024

Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres
Admission des candidatures, des offres et décision d'attribution

Objet de la consultation : Groupement de commandes pour un marché de prestations de reliure d'actes administratifs et d'état civil

A. Identification du pouvoir adjudicateur :

Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France
15 rue Boileau
78000 Versailles
Tél. : 01 39 49 63 00
SIRET : 287 800 544 00010

B. Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Conformément à la délibération n°202055, la Commission d'Appel d'Offres est composée comme telle :

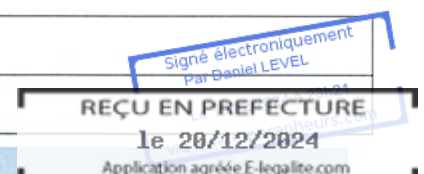
Membres à voix délibérative :

Président	Florence MARY
Membres titulaires	Madame Denise PLANCHON Madame Anne PELLETIER LE BARBIER Monsieur Sylvain TANGUY Madame Sylvie PESLERBE Monsieur Michel DELAMAIRE
Membres suppléants	Madame Nathalie JAQUEMET Madame Martine QUIGNARD Monsieur Gabriel CRUZILLAC Monsieur Cédric PEMBA-MARINE Monsieur Eric TONDU

Lors de sa réunion en présentiel en date du 17/12/2024 à Versailles, la Commission d'Appel d'Offres, valablement convoquée était composée comme suit :

Président	Florence MARY
Membres titulaires	Madame Denise PLANCHON

PV de la CAO



	Monsieur Sylvain TANGUY Madame Anne PELLETIER LE BARBIER Monsieur Michel DELAMAIRE
--	--

Secrétariat de la Commission d'Appel d'Offres : LUCE Clémence

Le quorum est atteint :

Non Oui

La commission d'appel d'offres

Peut Ne peut pas

valablement délibérer.

C. Personnes invitées et/ou présentes

Des personnes présentes n'ayant participé ni aux débats ni au vote étaient également présentes. Les personnes présentes sont les suivantes :

- Madame Patricia MECHAIN, Directrice Générale Adjointe
- Madame Muriel GAC, Responsable du service archives et directrice du département Gestion Locale
- Monsieur Franck BERRY, services archives
- Monsieur François BERSON, Pôle Commande Publique
- Madame Clémence LUCE, service des affaires juridiques non statutaires

De plus, était invitée :

- Madame Nathalie HENAULT-BARBE, Payeur départemental des Yvelines (absente excusée)

D. Candidatures

A la lecture du Rapport de Présentation (RP), la Commission d'Appel d'Offres décide :

- D'agrée ou d'éliminer les candidatures comme proposé au Rapport de présentation ;
- Demander un examen complémentaire des candidatures pour les motifs suivants :

Résultat des votes	
Pour	5
Contre	0
Abstention	0

E. Admission ou élimination, classement et attribution des offres

PV de la CAO



E1. Admission ou élimination des offres

A la lecture du Rapport de Présentation (RP), la Commission d'Appel d'Offres décide de :

- D'admettre ou d'éliminer les offres comme proposé au Rapport de présentation ;
- Demander un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Résultat des votes	
Pour	5
Contre	0
Abstention	0

E2. Classement des offres

A la lecture du Rapport de Présentation (RP), la Commission d'Appel d'Offres décide de :

- De classer les offres comme proposé au Rapport de présentation ;
- Demander un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Résultat des votes	
Pour	5
Contre	0
Abstention	0

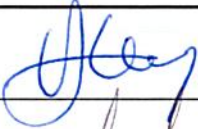


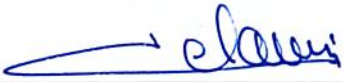

E3. Attribution

La CAO décide :

- D'attribuer le marché n°2024-30 relatif au groupement de commande pour un marché de prestations de reliure d'actes administratifs et d'état civil, à la société Quillet SAS – 7 chemin du corps de garde – BP 30010 – 17111 LOIX, pour un montant maximum de 150 000€HT par an, soit 600 000€HT pour la durée totale du marché.

F. Signature des membres de la Commission d'Appel d'Offres

La séance a été levée à 09 heures 30 et les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont été invités à signer le présent procès-verbal.

Nom et prénom	Signature
Madame Florence MARY Vice-Présidente du CIG, Présidente de la CAO	
Madame Denise PLANCHON Vice-Présidente du CIG, Membre titulaire de la CAO	
Monsieur Sylvain TANGUY Vice-Président du CIG, Membre titulaire de la CAO	
Monsieur Michel DELAMAIRE Vice-Président du CIG, Membre titulaire de la CAO	
Madame Anne PELLETIER LE BARBIER Vice-Présidente du CIG, Membre titulaire de la CAO	

G. Pièces annexées

- Rapport de présentation
- Rapport d'analyse des candidatures
- Rapport d'analyse des offres